

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 065

**Séance ordinaire du 05 novembre 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 30 octobre 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : Mme le maire

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Charlotte CAORS à Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Serge LEBOURGEOIS à M. Christian TANTI – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Véronique BOURCET à M. Marc RADIGALES – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Patricia LAZZARO.

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Michel DORLET – Mme Corinne PAUL.

Objet : Autorisation donnée au maire de signer le compromis de vente des lots n°17, 20 et 67 de la Résidence de la Cabre d'Or, Allée du Golf, 13480 Cabriès, en vue de leur cession à CDC Habitat Social.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et L.1311-9 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°2025/032 du 2 avril 2025 relative au projet de transformation de la résidence de la Cabre d'Or ;

Vu l'acquisition réalisée par la commune du lot n° 17, section DB n°51 constitué d'un logement d'une surface de 57.75 m² dans le bâtiment D, résidence Odalys, Allée du Golf, 13480 Cabriès, le 16 janvier 2025 ;

Vu l'acquisition réalisée par la commune du lot n° 20, section DB n°51 constitué d'un logement d'une surface de 43.06 m² au premier étage du bâtiment D, résidence Odalys, Allée du Golf, 13480 Cabriès, le 16 janvier 2025 ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20251105-DEL_2025_065-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Vu l'acquisition réalisée par la commune du lot n° 67, section DB n°51 constitué d'un logement d'une surface de 29,79 m² au rez-de-chaussée, résidence Odalys, Allée du Golf, 13480 Cabriès, le 5 janvier 2023 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 7 août 2025 fixant l'estimation du lot n°17 à 165 000 € ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 7 août 2025 fixant l'estimation du lot n°20 à 123 000 € ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 7 août 2025 fixant l'estimation du lot n°67 à 85 000 € ;

Vu la réunion de la commission aménagement en date du 2 juillet 2025 ;

Considérant que tous les lots sont libres d'occupation ;

Considérant que CDC HABITAT SOCIAL a accepté d'être le bailleur social de ce projet de résidence intergénérationnelle de la Cabre d'Or ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la vente de ces logements à CDC HABITAT SOCIAL à un prix qui ne pourra excéder le plafond de 2 850 €/m² de surface habitable ;

Considérant que cette cession permet à la commune de concrétiser le projet de résidence intergénérationnelle, conformément à ses engagements en matière de logement social, en transférant la propriété à l'opérateur social désigné, CDC Habitat ;

Considérant que les projets de compromis de vente soumis à l'approbation du conseil municipal sont susceptibles de faire l'objet d'adaptations ou de modifications mineures ultérieures, notamment pour tenir compte des observations des parties ou des exigences des services instructeurs, sans en altérer l'économie générale ;

Considérant que toute modification substantielle des termes des compromis de vente, de nature à en modifier l'économie générale ou les conditions essentielles, devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le maire à signer les compromis de vente des lots n°17, 20 et 67 de la Résidence Odalys, Allée du Golf, 13480 Cabriès, avec CDC Habitat Social, pour un prix global de trois cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-un euros (372 181 €), frais de portage inclus ;
- **Précise** que la cession se fera selon les conditions indiquées dans le compromis de vente ci-annexé ;
- **Précise** que l'acquéreur supportera les frais afférents à la cession.

Le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON



Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20251105-DEL_2025_065-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025